

Formation : Analyse économique par filière

« Apiculture »

Mardi 26 mars 2024
09h00-17h00, à Forcalquier (04)



Inscriptions jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation :

210€ pour 7h00 de formation

Pour les cotisants VIVEA :
Prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite de 3 000€ par an et par contributeur

Financement CPF/Pôle Emploi/OPCO /autres :
Nous consulter

Indicateur de résultat :

80% de satisfaction sur les formations AFOCG en 2022

Objectifs de la formation :

Mettre en perspective des résultats technico-économiques avec les résultats comptables :

- Se créer des repères économiques et financiers entre pairs :
- Les mettre en perspective avec les choix techniques effectués par chacun.e,
- Butiner ensemble des pistes d'action face aux enjeux de la filière.

Public visé :

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices installé.es, en région Provence Alpes Côte d'Azur, en apiculture.

Prérequis :

Les participant.es doivent tenir une comptabilité et avoir à minima un bilan, un compte de résultat et une balance détaillée pour 2023 et idéalement 2022.

Renseignements et inscriptions :

Florentine DUJARDIN
MIN51 – 15 avenue Pierre Grand – 84953 CAVAILLON Cedex-
Tél. 06 12 09 90 13 – afocg.paca@gmail.com

Une formation organisée par l'ARDEAR PACA

N° Organisme de formation : 93840372284
N° SIRET : 50925249000032



Retrouvez nos formations sur : www.inpact-paca.org

Document mis à jour le 16/01/2024

Formation : Analyse économique par filière

« Apiculture »

Mardi 26 mars 2024

09h00-17h00, à Forcalquier (04)



Modalités pédagogiques :

Etude croisée des résultats économiques de chacun.e , échange sur les pratiques techniques, mise en perspective en collectif via des outils participatifs.

Moyens d'encadrement :

Florentine DUJARDIN, animatrice-formatrice AFOCG PACA

Modalités d'évaluation :

Exercices pratiques en cours de formation ;

Questionnaire de satisfaction stagiaire.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire à la suite de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir les adaptations.

Programme de la formation :

En amont de la formation, les éleveurs seront invités à remplir un tableur pour y reporter leurs chiffres de l'année 2023 et ceux de l'année 2022, afin d'effectuer un pré-diagnostic de leurs fermes.

Matinée :

Retour sur la saison 2023,

Partage de résultats économiques via la restitution des analyses individuelles en sous-groupes puis en collectif.

Mise en perspective avec les pratiques techniques, en sous-groupes puis en collectif.

Après-midi :

Faire émerger des thématiques de travail pour améliorer les résultats économiques de chacun.e et à l'échelle de la filière,

Envisager une suite à donner à cette première journée.

CREDIT D'IMPÔT A LA FORMATION

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise est un dispositif au profit de toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Il est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

ETRE REMPLACÉ POUR SE FORMER

Certains départements/régions ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût du service de remplacement lorsque vous venez en formation.

Plus de renseignements : www.vivea.fr